

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 10-11

Artikel: Devenir des partenaires
Autor: Kohler, Helga
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Devenir des partenaires

Par Helga Kohler, vice-présidente de l'USS

Pour beaucoup, «être partenaires» est une expression vide de sens. Elle ne l'est pas pour les syndicats suisses; leur politique conventionnelle le prouve. Ils reconnaissent aujourd'hui ce principe et continueront de l'appliquer à l'avenir.

Dans cet ordre d'idées, je parlerai ici de la solidarité entre hommes et femmes, entre travailleurs et travailleuses et entre tous les membres d'un syndicat, qu'ils soient hommes ou femmes.

Au 19^e siècle, la révolution industrielle a plongé de larges couches de la population dans la misère la plus profonde. La mécanisation de la production a privé des milliers de familles de leurs moyens d'existence traditionnels. Elle a mis un terme à la production artisanale et au travail en famille. En allant travailler à la fabrique, le père gagnait à peine de quoi subvenir aux besoins des siens.

C'est alors que la femme a prouvé qu'elle avait la capacité et la volonté de seconder son mari non seulement à la maison, mais aussi en dehors du ménage. Bien que sa condition ait été extraordinairement dure, elle a dû assumer son triple rôle d'épouse, de mère et de travailleuse. Pour aider son mari à nourrir la famille, elle a été obligée d'accepter les travaux les plus pénibles, les plus sales, les plus monotones et les moins payés. Mais les structures de la famille sont restées patriarcales. Tout était décidé par le chef de famille et tout dépendait de lui.

Bien que sa collaboration ait été nécessaire, la femme devait continuer d'assumer seule ses tâches de mère de famille. C'est à elle qu'il appartenait de maintenir la capacité de travail de son mari et de ses enfants et de faire en sorte qu'ils soient – pour l'économie, l'Etat et l'armée – des travailleurs, des citoyens et des soldats sains, productifs et prêts à se sacrifier. La tâche n'était pas facile.

La femme a su remplir cette mission. Elle a su être une véritable partenaire, mais elle n'avait pratiquement aucun droit.

Car l'Etat et l'économie voulaient ignorer que leur existence même dépendait de la famille et de sa fonction sociale. Ils ne se préoccupaient pas de protéger ou de soutenir matériellement la famille, malgré le rôle primordial joué par celle-ci dans la collectivité. De toute façon, la société bourgeoise ne s'étonnait pas qu'une femme d'ouvrier élève plusieurs enfants et travaille dix heures par jour dans une fabrique. Et cela pour un salaire de misère qui permettait aux patrons de faire pression sur les salaires des hommes.

Le fait que le lieu de travail et le logement étaient désormais séparés ne constituait nullement un avantage pour la femme. Au contraire, elle perdait son statut social.

Solidarité syndicale

C'est pourquoi l'ouvrière a très vite pris le chemin de la solidarité syndicale. Avec ses collègues de travail, elle a lutté tout d'abord pour améliorer la situation économique de la communauté naturelle qu'est la famille. Le but de ce combat était d'obtenir, pour le père, un salaire suffisant et des prestations sociales qui permettent à la mère d'élever ses enfants, sans que pour cela la famille soit dans la misère. Il fallait aussi s'occuper des personnes âgées, dont l'existence n'était nullement assurée à l'époque. Seule la famille au sens large leur offrait protection et refuge.

L'idée que se faisaient alors les syndicats du rôle de la mère de famille est aujourd'hui critiquée, voire tournée en dérision par divers milieux, notamment par les nouveaux mouvements de libération de la femme. Si les femmes qui lancent ces reproches connaissent à présent les mêmes difficultés, elles comprendraient mieux l'attitude des premiers syndicats. Dans les conditions de travail et d'existence où se trouvaient les femmes, il fallait lutter pour que les mères puissent s'occuper elles-mêmes de leurs enfants. Il ne s'agissait pas du tout d'imiter la bourgeoisie, mais de répondre à un véritable besoin social.

Il est vrai que les droits de la femme ont été passablement négligés dans d'autres domaines. La mère célibataire, en particulier, n'était pas protégée du tout. C'est là qu'une critique est justifiée et c'est là aussi qu'il reste encore beaucoup à faire.

Beaucoup de gens ignorent que l'Union syndicale suisse s'est prononcée dès sa fondation pour l'égalité des sexes. Dans son premier programme de travail, de 1881, elle demandait en effet une rémunération égale pour la même quantité de travail, qu'elle soit fournie par un homme ou par une femme. L'Union syndicale s'est aussi très vite engagée en faveur du suffrage féminin. Le mouvement ouvrier pouvait d'ailleurs être fier de la première loi sur les fabriques qui contenait des dispositions protégeant les femmes et les enfants.

Mais jusqu'à présent, les femmes ont eu beaucoup de mal à se faire admettre comme de véritables partenaires. Non seulement les milieux patronaux et les parlements de majorité bourgeoise font obstacle aux revendications syndicales en faveur de l'émancipation féminine, mais les travailleurs eux-mêmes ont eu de la peine à interpréter toujours de manière unanime la notion d'égalité des sexes. Il fallait aussi le dire ici. J'ai tenté de montrer que le monde du travail et la vie familiale sont étroitement liés. Ils dépendent l'un de l'autre. On comprend ainsi pourquoi l'amélioration progressive de la condition des travailleurs, sur le plan économique et social, a eu également des répercussions sur la structure et la fonction de la famille.

Grâce aux résultats obtenus au cours d'une lutte qui a duré plus de cent ans, les membres de la famille sont devenus plus indépendants, notamment du point de vue financier. Les personnes âgées n'ont plus le souci

du lendemain et les jeunes peuvent s'émanciper plus rapidement. Quant aux parents, ils ne considèrent plus l'éducation des enfants comme l'unique tâche de leur vie.

En outre, la libération du travailleur ainsi que l'élévation du niveau de vie et d'instruction ont entraîné une baisse de la natalité.

Du fait que la famille ne remplit plus la même fonction qu'autrefois, la femme n'est plus tenue de se consacrer uniquement à son foyer. La femme a pu ainsi s'émanciper et la famille se compose désormais de partenaires égaux.

Cette évolution qui a permis de passer du patriarcat à l'égalité des partenaires n'a été possible, rappelons-le, que grâce à la lutte menée par les syndicats ces cent dernières années. Avant de s'occuper davantage de son épanouissement personnel et de chercher de nouvelles formes de vie commune, l'homme a dû assurer ses moyens d'existence.

Etre partenaires

Le processus d'émancipation au sein de la famille a également incité la femme à réfléchir à sa propre condition en tant qu'individu. En véritable partenaire, elle choisit librement la tâche qui lui convient le mieux.

Il faut reconnaître que cet objectif n'est pas encore complètement réalisé. Mais nous sommes en train de devenir des partenaires. Au changement des conditions extérieures et des structures doit succéder un changement d'attitude, un état d'esprit nouveau.

Actuellement, nous revendiquons par exemple le droit pour la femme de se consacrer à l'éducation de ses enfants sans souci matériel. Il faudrait, pour cela, que sa perte de salaire soit compensée. Une solidarité s'établirait ainsi entre la société et les mères de famille, de même qu'entre les conjoints.

Mais une liberté sans choix possible n'est pas la liberté.

S'ils sont de véritables partenaires, les parents doivent pouvoir se partager aussi bien les tâches au foyer que le travail à l'extérieur. Cela signifie que nous devons donner la possibilité au père et à la mère de choisir librement entre l'éducation des enfants et une activité professionnelle.

Il faut aussi penser aux mères et aux pères célibataires ou divorcés qui sont obligés de subvenir seuls aux besoins d'une famille. Dans ces familles incomplètes, c'est la société qui doit jouer le rôle de partenaire. En effet, ces pères et ces mères doivent, eux aussi, avoir la possibilité de choisir, du moins partiellement, entre l'éducation des enfants et une activité professionnelle.

Travail et famille

Les problèmes nouveaux que soulève une telle conception des rapports entre la famille et le monde du travail peuvent être résolus par la solidarité qui s'établit entre l'économie et la famille. Les technologies actuelles

permettent d'aménager le milieu de travail de manière à ce qu'il soit mieux adapté aux besoins de la famille.

Mais l'Etat aussi doit créer une législation plus favorable à la femme, une législation qui reconnaisse sa personnalité propre. Grâce à l'action des femmes, les syndicats avaient obtenu une loi sur les fabriques très avancée pour l'époque. Ils s'efforceront à l'avenir de faire progresser l'actuelle loi sur le travail. Avec l'aide des femmes et des hommes syndiqués, nous sommes en train de réaliser de nombreux postulats féminins: l'égalité des chances sur le plan de la formation et de la profession, l'application du principe «à travail égal, salaire égal», la protection de la maternité, un droit matrimonial fondé sur l'égalité des conjoints.

Que ce soit dans les syndicats ou ailleurs, les femmes ont apporté la preuve, à des époques difficiles et dans des situations de crise, qu'elles sont capables d'être de véritables partenaires. Elles le seront d'autant mieux si elles sont libres.

Elles ont manifesté leur courage en participant à la vie publique et en partageant les responsabilités politiques.

Dans cette situation nouvelle, c'est maintenant à vous, chers collègues, d'avoir le courage d'être de véritables partenaires.

Je suis convaincue qu'ensemble nous y parviendrons.